

CREDIT AGRICOLE DES ALPES MARITIMES.

**ACCORD D'ENTREPRISE SUR LA PROROGATION DU
MANDAT DES MEMBRES DES CHSCT
"SIEGE" et "RESEAU"**

Entre :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Alpes Maritimes représentée par Monsieur Pierre-François VALERY, Directeur Général,
- Les Organisations syndicales désignées in fine, représentées par leurs délégués syndicaux,

Il a été convenu ce qui suit :

PREALABLE

Le projet de fusion entre les Caisses Régionales des Alpes de Haute Provence, des Alpes Maritimes et du Var a donné lieu à un accord le 25 mars 1998 signé entre les organisations syndicales des 3 entreprises et les Directions.

Cet accord prévoit la constitution d'Instances du Personnel et en particulier des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail dont les élections s'organiseront en avril 1999.

Les parties signataires du présent accord ont convenues de proroger les mandats des membres des CHSCT, arrivant à échéance le 19 juin 1998, selon les dispositions suivantes.

Article 1 :

Les mandats des membres des 2 CHSCT existants au sein de la Caisse Régionale des Alpes Maritimes sont prorogés jusqu'à la mise en place des Instances Représentatives du Personnel au sein de la nouvelle entreprise issue de la fusion.

Article 2 :

Cette décision a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité du Comité d'Entreprise lors de la séance du 15 mai 1998.

Article 3 :

Les membres des CHSCT actuels ont déclaré, par une délibération spéciale le 21 mai 1998, accepter la prorogation de leurs mandats.

MM
PRC
PRJ
RR
403

Article 4 :

Le présent accord est signé pour une durée déterminée couvrant la période de prorogation des mandats.

Le présent accord sera déposé auprès de l'Inspecteur des Lois Sociales en Agriculture du département des Alpes Maritimes ainsi qu'au greffe du Conseil des Prud'hommes.

Fait à Saint Laurent du Var, le 29 mai 1998

Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole

LE DIRECTEUR GENERAL,
M. Pierre-François VALERY

Les Délégués syndicaux

CGC
représentée par : YR CORNIL

SECCAM
représentée par : S. TARGE

CFDT
représentée par : J.P. BENELLI

CFTC
représentée par : B. BRULIN

SNIACAM
représentée par : M. MEYNIER

FO
représentée par : R. REVENY

FGSOA
représentée par : J. BAILLON